

Procès-verbal n°6 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du :	Mardi 17 Mars 2026
À :	District GL
Présidence :	M. Patrick CHAMP
Présents :	MM. Patrick CHAMP, Daniel DELPRAT, Loïc FRIZOL, Thierry DALBART, Stéphane SAURAT
Assistent à la réunion :	M. Frédéric ALCARAZ, C.T.D. P.P.F. M. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le précédent procès-verbal N05 du 05/02/2026.

Qualification au Championnat Régional 1 et Territorial U14 Masculin 2026/2027

Les clubs devront déposer le Dossier de Candidature Championnat U14 au plus tard le 31 mai 2026 au District Gard-Lozère par email au secretariat@gard-lozere.fff.fr.

JOURNEE CAPITAINE U12F U13F U14F U15F

SAMEDI 21 FEVRIER 2026, sur la commune d'AUBARNE SAINT ANASTASIE a eu lieu la JOURNEE DES CAPITAINES AU FEMININ U12F U13F U14F U15F .

35 jeunes joueuses ont répondu présentes.

Les clubs représentés : STADE BEAUCAIRE FC, O ALES CEVENNES, EP VERGEZE, US REGORDANE, ES MARGUERITTES, FC CHUSCLAN LAUDUN, OAC, FFMNG, ST QUENTIN, SALINDRES.

Sous la responsabilité Technique du CTD DAP ROCHETTE Lionel , du CTD PPF ALCARAZ Frédéric ainsi que des Référents techniques Football Animation Mrs FRIZOL Loic, TOKOTO Gabriel, COCO Yohan , ALESSANDRI KYLLIAN et RAINVILLE Nicolas (CTA).

A noter La présence de Mrs D'ANNA , CHAMP,

- LA RELATION ARBITRE/CAPITAINE
- LE ROLE DU CAPITAINE AVANT, PENDANT et APRES LE MATCH
- JEUX DE COHESION ET DE COLLABORATION

CFI U10 U13

VENDREDI 13 FEVRIER, un CFI U10 U13 a été organisé sur les installations sportives de ST PAULET DE CAISSON.



11 Candidats présents.

Les CLUBS présents :

ST PAULET DE CAISSON, FCBP, FCCLA

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel . FRIZOL Loic

- L'ENFANT DE 10 à 12ANS
- LA SEANCE DE PRE FORMATION
- LE MATCH U13
- LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT
- LES 2 TYPES DE PEDAGOGIES

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de L AS ST PAULET CAISSON pour la qualité de son accueil.

DETECTION U12G

MERCREDI 11 FEVRIER 2026 a eu lieu UNE DETECTION U12 GARCONS sur les installations de AUBARNE ST ANASTASIE

28 JOUEURS présents.

Les CLUBS présents :

US PUJAUT, VEZENOBRES, OAC, FCBP, FCCLA, ST PRIVAT VIEUX, US REGORDANE, CAVILLARGUES

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel FRIZOL LOIC, TOKOTO GABRIEL, COCO YOANN

- ROUTINE MOBILITE
- TEST VMA ½ COOPER
- TEST CONDUITE DE BALLE ILLINOIS
- TEST JONGLERIE ARRETEE
- TEST MOTEUR ILLINOIS
- TRAVAIL TECHNIQUE AU POSTE ADAPTATIF
- GRAND JEU 8 C 8

MERCREDI 18 FEVRIER 2026 a eu lieu UNE DETECTION U12 GARCONS sur les installations de AIMARGUES

28 JOUEURS présents.

Les CLUBS présents :

ACADEMIE UNIVERS, EP VERGEZE, FC VAUVERT, FTC, FC LANGLADE, STO AIMARGUES, VERS PONT DU GARD, ES MARGUERITTES

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel FRIZOL LOIC, TOKOTO GABRIEL, ALESSANDRI KYLLIAN

- ROUTINE MOBILITE
- SITUATION PROBLEME 8 C 6
- TEST VMA ½ COOPER



- TEST CONDUITE DE BALLE ILLINOIS
- TEST JONGLERIE ARRETEE
- TRAVAIL TECHNIQUE AU POSTE ADAPTATIF
- GRAND JEU 8 C 8

MERCREDI 11 MARS 2026 a eu lieu UN CENTRE DE PERFECTIONNEMENT U12 GARCONS sur les installations de AUBARNE ST ANASTASIE

15 JOUEURS présents.

Les CLUBS présents :

FC VAUVERT, O MAS MINGUE, SOLEIL LEVANT, STADE BEUCAIROIS, ACADEMIE UNIVERS, FC LANGLADE

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel FRIZOL LOIC

- ROUTINE MOBILITE
- JEU LUDIQUE DES PRENOMS COHESION
- SITUATION PROBLEME SORTIES DE BALLE 7 C 4, 7 C 5
- TRAVAIL TECHNIQUE AU POSTE SORTIES DE BALLE
- JEU CONSERVER / PROGRESSER

FUTSAL U18 FEMINES

DIMANCHE 8 FEVRIER 2026 a eu lieu 1 RASSEMBLEMENT FUTSAL U18 FEMININES sur ST GENIES MALGOIRES

Les CLUBS présents :

FCBP, FOOT TERRE CAMARGUE, EP VERGEZE, OAC, QUISSAC, RIBAUTE TAVERNES

- MATCH 5 C 5
- 1 POULE DE 6 EQUIPES
- 5 MATCHES PAR EQUIPE

Sous la responsabilité du Conseiller Technique ROCHETTE LIONEL ainsi que des REFERENTS TECHNIQUES COCO Yoann, FRIZOL LOIC et la présence de Madame FERKAK Bernadette .

INTERVENTION CLUBS

LUNDI 9 FEVRIER ,19H 20H30 INTERVENTION TECHNIQUE en salle avec l'équipe pédagogique du GC QUISSAC.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel .

- PARCOURS BENEVOLES FORMATIONS FEDERALES



- APPROCHE PREPARATION PHYSIQUE MODERNE
- ARCHITECTURE SEANCE FFF
- PRIORITES DE TRAVAIL SELON LES CATEGORIES
- QUESTIONS DIVERSES TERRAIN

DETECTION U14G

3 rassemblements et une finale départementale ont été programmés afin d'évaluer les joueurs à potentiel du département :

Premier rassemblement, le mercredi 17 décembre 2025 sur les installations du club de l'ES MARGUERITTES

38 joueurs convoqués,
30 joueurs présents

4 Cubs représentés :

NÎMES OLYMPIQUE, STADE BEAUCAIRE FOOTBALL, ES MARGUERITTES, FC VAUVERT,

2 clubs absents sans justification : **ACADEMIE UNIVERS et FOOT TERRE DE CAMARGUE**

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, Y. BARCLA et P. MOREL, le rassemblement a permis de constituer des équipes et après un échauffement collectif, des matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement à la Commune de MARGUERITTES, ainsi qu'au club de l'ES MARGUERITTES, pour la qualité de l'accueil.

Deuxième rassemblement, le mercredi 21 janvier 2026 sur les installations d'AUBARNE STE ANASTASIE :

30 joueurs convoqués,
29 joueurs présents

4 Cubs représentés :

108 joueurs ont été observés,

8 CLUBS ont été représentés :

O ALES EN CEVENNES, NÎMES OLYMPIQUE, AS ROUSSON, AS VERSOISE, ACADEMIE UNIVERS, GALLIA CLUB D'UCHAUD, EP VERGEZE, ET SUMENE.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, D. DELPRAT, T. DALBART, L. LINARES, L. FRIZOL (GB), le rassemblement a permis de constituer des équipes et après un échauffement collectif, des matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement à la Commune de STE ANASTASIE ainsi qu'au club de l'AS STE ANASTASIE et de l'US La REGORDANE et de l'ENTENTE DES 3 MOULINS pour la qualité de l'accueil.

Troisième rassemblement, le mercredi 4 février 2026 sur les installations d'AUBARNE STE ANASTASIE :

30 joueurs convoqués,

29 joueurs présents

8 Cubs représentés :

NÎMES OLYMPIQUE, ACADEMIE UNIVERS, STADE BEUCAIRE FOOTBALL, ES MARGUERITTES, FC BAGNOLS PONT, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, GAZELEC SPORTIF GARDOIS, JS CHEMIN BAS D'AVIGNON,

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, Y. BARCLAY, D. DELPRAT, T. DALBART, L. FRIZOL (GB), le rassemblement a permis de constituer des équipes et après un échauffement collectif, des matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement à la Commune de STE ANASTASIE ainsi qu'au club de l'AS STE ANASTASIE et de l'US La REGORDANE et de l'ENTENTE DES 3 MOULINS pour la qualité de l'accueil.

- **FINALE DEPARTEMENTALE le mardi 24 février 2026 à AUBARNE STE ANASTASIE**

24 joueurs présents

7 CLUBS présents :

O ALES EN CEVENNES, FC BAGNOLS PONT, STADE BEUCAIROIS FOOTBALL, GAZELEC SP GARDOIS, NÎMES OLYMPIQUE, ES MARGUERITTES, FC VAUVERT.

1 club absent sans justification : **ACADEMIE UNIVERS**

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, Y. BARCLAY, D. DELPRAT, T. DALBART, L. FRIZOL (GB), le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif, des tests techniques et athlétiques ont été proposés suivi de matchs.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les tests et les oppositions afin d'identifier les profils à potentiel et proposer une liste de 14 joueurs avec GB, à la Ligue de Football d'Occitanie.

Les joueurs retenus participeront à un rassemblement Interdistricts du secteur Est de la région.

Un remerciement à la Commune de STE ANASTASIE et aux clubs de l'AS STE ANASTASIE et l'US La REGORDANE pour la qualité de son accueil.

RAPPEL - Statut des Educateurs – Obligation de diplôme

Par l'application de l'article 10 des RG du District, la Commission Technique propose au Comité directeur du District Gard-Lozère de football le tableau des obligations de diplôme pour l'encadrement des équipes évoluant au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie, et ce, des U8 aux seniors pour cette saison 2025 / 2026.

Ces obligations, qui entrent dans le cadre du Statut des éducateurs, visent à préserver un bon climat par, l'exemplarité et la garantie de la bonne tenue de l'encadrement et des joueurs du club sur et hors du terrain et de ses abords les jours d'entraînement et de match.



Afin que les responsables d'équipes puissent se mettre en conformité, des formations modulaires de toutes les catégories seront programmées tout au long de la saison 2025/2026, ce qui laissera la possibilité de suivre la formation correspondante à la catégorie encadrée.

Les modalités des mesures dérogatoires éventuelles sont fixées par l'article 10 des RG du District.

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	Module seniors / CFI Seniors
		Licence animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15 / CFI U14-U19
		Licence animateur obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11 / CFI U10-U13
		Licence animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09 / CFI U6-U9
		Licence animateur obligatoire à minima

Les Clubs se devront de saisir à minima une licence ANIMATEUR pour l'éducateur en charge de ces équipes.

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Educateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :

- ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,
- ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.

Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »

NB : il sera fait application stricte du règlement en matière d'amende et de retrait de point par la Commission Compétente (Articles 10, 10bis et 10 ter des RG du District).

Le Président.

Patrick CHAMP

Le Secrétaire de séance.

Daniel DELPRAT